

## **Règlement de l'édition 2026 // Date du règlement: 4 Mai 2026**

### **REGLEMENT DE L'ÉPREUVE**

L'épreuve est ouverte aux athlètes nés en 2006 et avant. Pour les inscriptions, application de l'article 6 de la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage. Art6 - La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation du PPS : Parcours de prévention santé

### **RESPONSABILITÉ**

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

### **ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT**

L'organisateur recommande très fortement à chaque participant de souscrire personnellement une assurance de type "individuelle-accident" couvrant les dommages corporels auxquels les participants peuvent se trouver exposés à l'occasion de l'événement, en l'absence de tiers responsable. L'organisateur invite ainsi chaque participant à vérifier auprès de sa compagnie d'assurance (et/ou, s'il est licencié, auprès de la compagnie d'assurance de la Fédération auprès de laquelle il détient cette licence) s'il bénéficie d'une couverture adaptée susceptible d'être actionnée en cas d'accident corporel se produisant au cours de l'événement. L'organisateur invite en outre chaque participant à souscrire, s'il l'estime nécessaire, des garanties complémentaires, afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas d'accident. Pour rappel, une assurance individuelle accident inclut généralement la prise en charge des frais médicaux, une indemnisation en cas d'invalidité ou de décès, ou encore la prise en charge des frais de recherche, de secours et de rapatriement. Il est rappelé par ailleurs que l'indemnisation au titre d'une « individuelle-accident » est définie sur une base forfaitaire, de sorte que les garanties souscrites ne couvrent pas nécessairement l'intégralité du préjudice subi.

### **DROIT À L'IMAGE**

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion du grand trail du lac du Bourget

### **COVOITURAGE et COVOITURAGE RELAIS OBLIGATOIRE**

Pour les coureurs des équipes relais, il est obligatoire de n'utiliser qu'un seul véhicule pour l'équipe.

Pour les accompagnants : Les parkings sont surchargés notamment ontex et La Chapelle. Afin de limiter le nombre de véhicules, nous insistons sur la nécessité de covoiturer. Si des parkings sont indiqués "réservés aux équipes relais" merci de ne pas s'y garer sous peine de disqualification de votre concurrent.

**DATE ET HEURE DES COURSES** – départ en vague, se reporter aux informations du site internet de la course pour les horaires exactes des vagues

- Le départ du KV a lieu sur la route du Relais du Mont du Chat, le samedi 17 octobre à partir de 15h00
- Start list selon les estimations annoncées une semaine avant la course.
- Le départ du 75km a lieu à l'espace le Traverse au Bourget à 05h00, le dimanche 18 octobre.
- Le départ du 34km a lieu à Chanaz, au centre du village à 9h00, le dimanche 18 octobre.
- L'arrivée a lieu à l'espace le Traverse au Bourget du lac de 11h30 à 20h00 le dimanche 18 octobre.

### FRAIS D'INSCRIPTIONS

Epreuve Tarif €	
75 km SOLO	85€
75 km Relais 4	30€ pers - 120€ équipe
34 km SOLO	40€
KV	15€

Après le 15 septembre, augmentation de 10 euros pour chaque épreuve.

### REMBOURSEMENT

Avant le 28 Septembre : Si vous ne pouvez pas participer à l'épreuve pour des raisons médicales vous pourrez vous faire rembourser vos frais d'inscription intégralement, sur présentation d'un certificat médical et avec une retenue de 10% dans le cas contraire.

Après le 28 septembre : Aucun remboursement ni report ne sera effectué. En cas d'annulation de l'épreuve du fait de cas de force majeure et ou de pandémie, le remboursement sera calculé au meilleurs frais pour le coureur concernant ses droits d'adhésion afin de couvrir les frais déjà engagés par la course à la date d'annulation. Les options seront remboursées à 100%.

Aucun remboursement possible pour le KV quelle que soit la date.

### SÉCURITÉ

La sécurité sur le parcours est assurée par des signaleurs bénévoles.

Le service médical et de secours est assuré par médecin + Association agréée de secourisme

## **MATÉRIEL OBLIGATOIRE :**

Réserve d'eau, sifflet, couverture de survie, coupe-vent, téléphone portable.(cf rubrique matériel obligatoire).  
Tout le matériel doit être porté par le coureur tout au long de la course. Il n'est pas possible de se faire apporter sa frontale ou ses bâtons sur le parcours.

## **INSCRIPTION :**

Uniquement en ligne sur le site [www.grandtraildulac.com](http://www.grandtraildulac.com)

## **OPTIONS**

Fin des ajouts ou modifications d'options le 28 septembre au soir.

## **RETRAIT DES DOSSARDS**

CF informations à jour sur le site web.

Un concurrent peut retirer le dossard d'un ami sur présentation de la carte d'identité.

Chaque concurrent s'inscrit en son nom, un dossard ne peut être cédé à un autre coureur.

En cas de dossard ne correspondant pas au nom de la personne inscrit, le dossard sera invalidé.

## **ACCOMPAGNATEURS**

Pour des raisons de sécurité et d'égalité de tous devant la compétition, tout véhicule à moteur, bicyclette ou roller est strictement interdit. Tout coureur gênant la compétition pourra être disqualifié. Il est interdit de ravitailler en dehors des zones de ravitaillement sous peine de disqualification.

## **ASSISTANCE**

L'assistance n'est autorisée qu'uniquement sur les zones de ravitaillement. Le ravitaillement d'Ontex étant difficile d'accès (manque de stationnement), merci de privilégier Portout ou Chapelle.

## **RAVITAILLEMENT**

Semi autonomie. Voir rubrique ravitaillement du site.